

# Monde Tsigane

JOURNAL

TRIMESTRIEL N°24 - JUILLET 2007 - 3,8€ / 25 FRANCS

## Editorial

spécial scolarisation ! spécial scolarisation ! spécial scolarisation !

**L**e code de l'éducation précise que "l'instruction est obligatoire pour les enfants des deux sexes, français ou étrangers, entre six ans et seize ans".

Une circulaire du 14 mai 1999, relative au contrôle de l'obligation scolaire, a réaffirmé "le droit de chaque enfant à bénéficier d'une instruction conformément au préambule de la constitution". L'instruction pour tout enfant, garçon ou fille, français ou étranger, entre six et seize ans est non seulement une obligation mais un droit.

Les Gens du Voyage ont, comme tout le monde, cette obligation et ce droit.

Les statistiques nous affirment que 5% des enfants du voyage seraient inscrits en classe maternelle, 60% en primaire et 5% au collège. La question de la scolarisation, et qui plus est, de la fréquentation scolaire reste sensible et complexe pour les familles du voyage. Si de multiples facteurs, tels que la représentation des familles face à l'école, sont des freins à la scolarisation des enfants du voyage, il n'en reste pas moins que des autorités font encore aujourd'hui entrave à ce droit.

Ce numéro du "Monde Tsigane" a pour objet de vous parler des difficultés et de la complexité de la scolarisation des jeunes Voyageurs. Leurs parents sont parfois l'objet de décisions discriminatoires de la part de certains maires. C'est ainsi que la HALDE<sup>1</sup> a considéré le 12 février 2007 (délibération n°2007-30)<sup>2</sup> que le maire UMP de Béziers, en refusant d'inscrire 14 enfants de familles de Gens du Voyage, avait créé une situation caractéristique non seulement d'un détournement de pouvoir, mais d'un traitement discriminatoire à leur encontre.

[Suite Chronique juridique]

L'ARTAG ■

1— Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité des chances.  
2— La décision est disponible à l'Artag.



## AU REVOIR LOUIS

"Louis Albout était un personnage. Son activité l'a conduit à se trouver dans des lieux où l'on prend conscience de la souffrance : la prison, l'hôpital.

Sous un aspect calme, c'était en réalité un combattant qui n'acceptait pas l'injustice. C'est sans doute ce qui motiva, au côté de Geneviève, sa rencontre il y a déjà plusieurs années avec les "Gens du Voyage" : ceux qui, selon le grand reporter Pierre Scize constituait la "tribu prophétique". Ceux qui sont aussi mal aimés par les divers pouvoirs et qui sont aussi victimes quotidiennement de rejet et de discrimination. Avec l'équipe de Association Régionale des Tsiganes et de leurs Amis Gadjé (ARTAG), Louis, ce gadjo au grand cœur devient leur ami, leur conseil, leur soutien. Ils sont là pour l'accompagner et lui dire "A Dieu". Il s'est battu avec eux pour leur dignité, il a mis à leur disposition ses connaissances, ses relations.

Louis, ils sont là avec nous pour te dire leur peine. Chacun en ce moment se rappelle les bons et mauvais moments passés avec toi, ils en parleront à foison, tu seras leur "défunt Louis". Ils prieront Sainte Sara, Notre Dame de Lourdes et le Saint Curé d'Ars. Pour eux, tu étais celui qui savais. L'Eglise tu connaissais, l'hôpital tu connaissais, la prison tu connaissais, les risques de la vie, tu connaissais. Tout cela faisait de toi, pour eux et pour nous tous, un homme. Un homme qui avait réussi la synthèse de tout cela pour en parler avec des mots simples, compris de tous, mais avec conviction et passion.



Louis on te dit à Dieu, mais tu vas nous manquer !"

Louis on te dit à Dieu, mais tu vas nous manquer !"

L'ARTAG ■

## Dans ce numéro

### P2 Chronique juridique

Les enfants du voyage ont le droit et l'obligation d'être scolarisés

### Actualités / Brèves de terrains

Du soleil sur les aires d'accueil

Le relogement des sédentaires, un travail de proximité

### P3 Parole aux Voyageurs

Scolarisation : Témoignage de la famille Hospice

Parcours... un futur cuisinier déterminé !

Souvenirs de classe... spécialisée

### P4 Zoom sur ...

#### La scolarisation des enfants du Voyage

La scolarisation des jeunes itinérants au CNED

L'association ASET

Le Centre de Liaison et d'Information Voyage- Ecole

Le collectif CLASSES

### P6 Vie de l'association

Quand les enfants de Brindas rencontrent des Voyageurs

AG, Bilan d'une année charnière

Les familles de Rillieux sont de sortie

### P7 Parole aux partenaires

FNASAT

Le Programme CIVIS par les Réseaux d'Accueil de Lorient

Témoignage de l'ADAGV

### P8 Et encore

Culture

Histoire : Les Tsiganes revenus sur le lieu de leurs souffrances

# Les enfants du voyage ont le droit et l'obligation d'être scolarisés

## I / Rappel des principes :

L'éducation est un droit de l'enfant que les parents ont le devoir de faire respecter sous le contrôle de l'Etat.

Un droit : L'article L.111-1 du code de l'éducation dispose : "le droit à l'éducation est garanti à chacun, quelle que soit son origine sociale, culturelle ou géographique, afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale, d'exercer sa citoyenneté."

Un devoir : L'article L.131-1 du code de l'éducation dispose également "l'instruction est obligatoire pour les enfants des deux sexes, français et étrangers, entre six et seize ans."

Les enfants du voyage ont donc droit à la scolarisation dans les mêmes conditions que les autres enfants, quelles que soient la durée et les modalités du stationnement de leurs parents, sur le territoire de la commune.

De même, les parents concernés sont tenus d'envoyer leurs enfants d'âge scolaire dans les établissements des communes sur le territoire desquelles ils séjournent, à moins qu'ils aient déclaré donner l'instruction dans la famille.

Il appartient à l'éducation nationale, à l'Etat, de mettre en œuvre les dispositions nécessaires pour assurer aux enfants du voyage des conditions de scolarisation qui leur garantissent le respect de ce droit (réponse ministérielle du 06-07-2004- JO p.5129)

C'est aussi à l'Etat de contrôler l'exécution de l'obligation scolaire. La loi du 18 décembre 1998 définit les

conditions dans lesquelles les maires et les inspecteurs d'académie (fonctionnaires d'Etat) exercent ce contrôle qui doit s'appliquer sans discrimination.

## II / Principes et réalité

C'est en principe le lieu de stationnement qui détermine l'établissement scolaire d'accueil. Les circulaires ministérielles insistent toutes sur le fait que ces enfants (les enfants du voyage) "ont le droit à la scolarisation dans les mêmes conditions que les autres enfants quelles que soient la durée et les modalités de stationnement."

Il arrive malheureusement encore trop souvent que les maires fassent des difficultés pour l'inscription des enfants du voyage. Ainsi le maire de Béziers a imaginé de refuser l'inscription de 14 enfants du voyage au motif que les parents et leurs familles

s'étaient installés sur un terrain leur appartenant, mais non constructible, car inondable. Le maire pensait pouvoir, en refusant l'inscription des enfants à l'école, obliger les parents à quitter leur lieu de stationnement. Après trois ordonnances du tribunal administratif et une intervention du préfet, les enfants ont été provisoirement scolarisés.

La Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité des chances (HALDE), par une décision du 12 février 2007, a déclaré que la position du maire de Béziers était "caractéristique d'un traitement discriminatoire à leur encontre" et a décidé de présenter "des observations devant le tribunal administratif de Marseille lors de l'examen au fond des requêtes en annulation, conformément à l'article 13 de la loi du 30 décembre 2004."

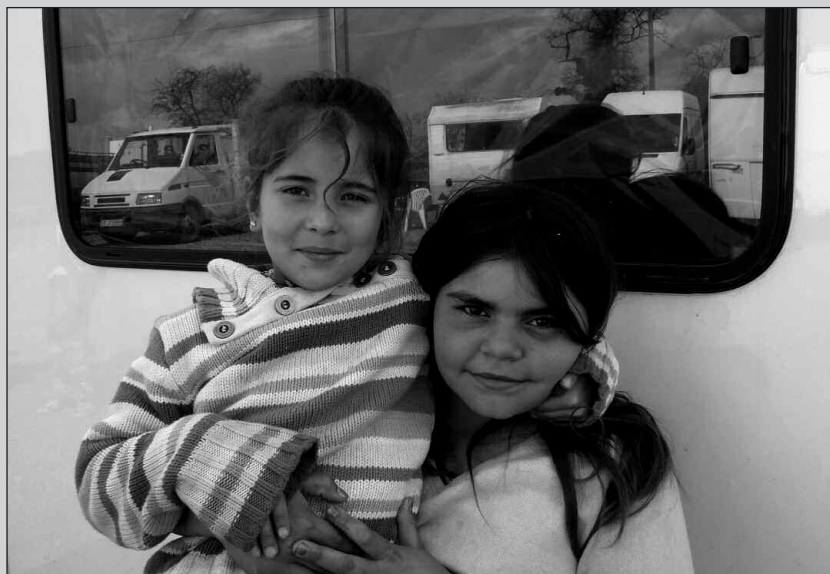
Ainsi un maire ne peut refuser l'inscription d'enfants du voyage en invoquant des motifs tirés de la réglementation d'urbanisme. De même un maire ou un directeur d'école ne peut refuser une inscription au motif que la totalité des pièces demandées n'a pas été fournie. L'enfant doit être inscrit, la responsabilité du maire ou du directeur n'est pas engagée (réponse ministérielle du 20-02-2007- JO p. 1847).

Dans une autre espèce, le maire avait refusé d'établir un certificat de domicile nécessaire à l'inscription au motif que la famille avait fait l'acquisition d'un terrain situé en zone agricole. L'Inspection d'académie, se fondant sur le droit à l'instruction, a pris la décision de les scolariser. Le ministre de l'éducation nationale dans une réponse ministérielle du 04-02-2005- JO p.102, a approuvé la position prise par l'administration.

En cas "d'impossibilité absolue d'admettre un enfant du voyage par manque de place dans l'école", le directeur doit adresser un rapport à l'inspecteur d'académie dans un délai minimum de trois jours. L'inspecteur informera le préfet et devra prendre toutes les dispositions pour rendre l'accueil possible.

En conclusion, on ne saurait trop recommander aux Voyageurs de signaler immédiatement à leurs associations les refus ou les difficultés qui seraient opposées à leur demande d'inscription de leurs enfants dans un établissement scolaire. Ils peuvent aussi et en priorité s'adresser au rectorat de l'académie chargée de faire appliquer la loi.

Jean Bonnard ■



## BRÈVES DE TERRAINS

### Du soleil sur les aires d'accueil

**10 : le nombre d'aires d'accueil qui seront disponibles à la rentrée scolaire 2007.**

En effet, Dardilly et Caluire vont ouvrir durant l'été et apporteront des places supplémentaires. Cela fera donc une offre d'un peu plus de **180 places** pour passer l'hiver. C'est une avancée mais pas suffisante par rapport aux besoins, car la demande hivernale nécessite beaucoup plus de places sur le département, d'autant plus que les familles en recherche de sédentarisation ont, elles aussi, besoin d'un minimum vital (eau, électricité et non expulsion), conditions qu'elles peuvent trouver sur ces aires d'accueil, en attendant une solution pérenne.

L'offre de stationnement de qualité révèle ainsi des besoins qu'il faut aujourd'hui satisfaire. Mais puisque toutes les communes ont satisfait aux conditions d'éligibilité des subventions à la date fatidique du 11 Juin, 2007 devrait être conforme aux attentes des Voyageurs. D'ores et déjà, Vaulx-en-Velin, Saint-Bonnet de Mûre, Saint-Jean d'Ardières, Lyon 9 et Grigny sont sur les rails. Au regard du fonctionnement des aires déjà existantes, il y a de l'intérêt de tous que les aires sortent de terre le plus vite possible et simultanément.

En attendant, c'est à Caluire que nous avons rendez-vous, courant juillet, pour inaugurer la première aire d'accueil équipée du solaire.

X.P. ■

### Le relogement des sédentaires, un travail de proximité

**L'Artag peut s'estimer satisfaite du travail de proximité effectué en parallèle de la mise en place des aires d'accueil pour le relogement des personnes sédentaires.**

Organiser la demande des Voyageurs, accompagner la réponse des collectivités ont eu pour effet de promouvoir un certain nombre de projets. Après le Bois d'Oingt, Mions, Saint Bonnet de Mure ou Belleville qui font figures d'ancêtres, Mornant, Saint-Genis-Laval, Brignais, Vénissieux, Villeurbanne, Meyzieu ou Chassieu prennent la suite. Pour certaines familles, ce sont plusieurs dizaines d'années de vie dans des conditions extrêmement précaires qui vont prendre fin. Ces projets constituent une véritable avancée sociale.

Le mérite en revient aux élus qui ont pris conscience de la situation de ceux qui sont aussi leurs citoyens. Sans oublier le rôle moteur du Grand Lyon, de l'Etat et du Conseil Général qui dans ce domaine font cause commune. Mais l'essentiel réside dans l'engagement des Voyageurs eux-mêmes qui par leur participation effective font émerger les projets. figures

X.P. ■

**La scolarisation chez les Gens du Voyage soulève certaines interrogations. Le voyage permet-il une scolarisation "normale" ? Le système d'éducation et les outils d'accompagnement à la scolarisation existants sont-ils suffisants et adaptés ? Les enfants sont-ils victimes de discriminations au sein des écoles ? Pour les parents, quelle place tient la scolarité dans la vie de leurs enfants ?**

Les déplacements sont certes un frein à la scolarisation, mais des alternatives existent pour les familles itinérantes et pour les plus sédentaires, lesquelles représentent la majeure partie des voyageurs, pourqu'oi la fréquentation au collège est-elle si faible ?

Habitudes de vie, représentations des familles sur l'école, manque d'intérêt ou manque d'adaptation du système scolaire, méfiance et peur d'une perte d'identité... Autant de raisons qui peuvent être invoquées de part et d'autre mais qui montrent surtout la complexité de la situation !

## Et les Voyageurs, qu'en pensent-ils... ?

Violette est mère de quatre enfants, les trois derniers sont scolarisés en primaire et collège, l'aîné, diplômé en poche, rentre tout juste dans le monde du travail.

Puis, c'est Nathalie qui a bien voulu nous éclairer sur la question, également mère de famille, elle nous parlera de son vécu au sein des classes dites "spécialisées".

C'est avec simplicité et honnêteté qu'elles acceptent de répondre à nos questions.

**ARTAG : Durant votre enfance, avez-vous été scolarisé ? Cela a-t-il influencé votre volonté à suivre de près la scolarité de vos enfants ?**

**Violette :** "Pour ma part, j'ai grandi dans une famille de forains, mes frères ont souvent changé d'écoles, ce qui posait parfois des difficultés, mais la plupart du temps les écoles les prenaient facilement. Ils ont dû au moins faire dix écoles sur Lyon !



*Puis nous sommes devenus plus sédentaires, ce qui a facilité les choses, ma scolarité a été régulière et mes frères ont pu poursuivre leur scolarité jusqu'au collège.*

*En ce qui concerne mes enfants, ils ont tous été à l'école très tôt et ont tous été plus ou moins bien intégrés. Pour moi c'est très important !"*

**ARTAG : Avez-vous été victimes de comportements discriminatoires à l'école ?**

**Violette :** "On a essayé quelques insultes... Mes frères ont notamment rencontré des difficultés en primaire, ils se battaient pratiquement tous les jours pour s'affirmer ! On entendait très souvent : "sales gitans".

Moi, j'étais assez sociable mais certains quand même me traitaient de "bohémienne", cela me touchait. Mais ce n'est pas terminé, aujourd'hui encore ma fille en a fait les frais. Il y a des gens idiots en tous lieux et de tout temps vous savez."

**ARTAG : Pourquoi la scolarisation et surtout la fréquentation scolaire reste un sujet difficile à aborder avec certaines familles ?**

**Est-ce le vécu des parents (exclusion, mauvais souvenirs...) ou un manque de confiance en l'Education nationale ?**

**Violette :** "J'entends beaucoup de Voyageurs étonnés que mes enfants suivent une scolarité, surtout au collège !"

**ARTAG : Pourquoi est-ce le collège qui est surtout déserté ! ?**

**Violette :** "Beaucoup de Voyageurs ont une image très négative du collège, car ils ont beaucoup d'appréhensions. Ils ont peur que leurs enfants "tournent mal". Dès que l'âge du collège arrive, ils les retirent, car ils pensent qu'ils vont se faire agresser et que les enfants, en étant scolarisés en primaire, ont appris l'essentiel.

C'est vrai que certains collèges sont

mal fréquentés, mais en général ça se passe très bien. Mon fils était en 3ème d'insertion au collège vers la Glunière à Vénissieux et il en était très content. Et maintenant il gagne sa vie, avec un métier qu'il a choisi."

**ARTAG : Est-ce rassurant pour vous de savoir que vos enfants ont choisi un cursus professionnel ? Ont-ils été accompagnés, suivis et orientés dans leurs démarches ?**

**Violette :** Bien sûr que je suis rassurée, regardez, maintenant Tony a eu son CAP Métallurgie, il vient de trouver un employeur qui lui finance également son permis cariste.

Quant à Stéphane, il souhaite passer son CAP Cuisine. Il a mal été orienté en fin de 3ème, mais la mission locale de Saint-Symphorien s'en est depuis bien occupée. Je suis rassurée pour leur avenir, bien que de nos jours, ce soit difficile pour tous...

Vous savez, mes enfants ont très tôt compris que je les aidais comme je pouvais, mais qu'il fallait qu'ils se prennent aussi en charge ; les grands ont eux même payé leur permis de conduire !..."

Propos recueillis auprès de la famille Hospice par M.B et A.A. ■



## Parcours... un futur cuisinier déterminé !

En fin de ma troisième générale, n'ayant plus d'orientation, le principal de mon collège m'a mis en contact avec la mission locale. Avec cette dernière, j'ai construit un projet professionnel. J'ai d'abord effectué divers stages pour découvrir le métier de cuisinier.

Grâce au bon déroulement de mes stages, la mission locale m'a inscrit à un programme de formation et grâce à celle-ci j'ai pu acquérir une certaine expérience dans ce métier.

La gentillesse et le professionnalisme des personnes de la mission locale m'ont permis d'obtenir différentes aides financières pour la

tenuue vestimentaire, les transports...

Enfin, grâce à la mission locale je vais peut-être intégrer dès septembre une classe de CAP cuisinier, en un an, au Greta de Vénissieux. Sinon, dès mes 18 ans je pourrai rentrer dans le "corps de l'armée française" pour faire une formation dans le métier de cuisinier et ainsi, en faire mon métier dans le milieu militaire.

En conclusion, c'est pas parce qu'on est Voyageur qu'on n'a pas le droit de rêver à notre avenir. Si on y met du cœur et de l'envie on peut nous aussi réussir... Voyageur ne baisse pas les bras, "bats-toi" !

Stéphane Hospice ■

## Souvenirs de classe... spécialisée !

J'étais à l'école Gabriel Péri, jusqu'à l'âge de 13 ans... Ce n'était pas une école comme les autres, car dans notre classe il n'y avait que des enfants du voyage, on était entre 5 et 10, parfois plus...

On ne nous apprenait pas à lire et à compter, les professeurs nous apprenaient à faire de la cuisine et les garçons à réparer des moteurs !! Vous croyez que l'on en avait besoin ?

Quand les professeurs étaient absents, on nous dispersait dans les autres classes, on nous plaçait au fond de la classe avec une feuille blanche et des crayons de couleurs...

C'est pour ça que je veux que mes enfants apprennent à lire !

Mes filles aussi ont subi des réflexions pendant leur parcours. Une fois j'ai été voir la directrice pour une de mes filles qui avait été victime d'insultes, elle lui a fait faire une lettre qu'elle devait lire dans toutes les classes... Cette lettre montrait que les enfants Voyageurs étaient comme les autres... Une lettre sincère et sans amertume !

Ces événements l'ont marquée, quand elle est entrée en 6ème, elle n'a pas voulu dire qu'elle vivait en caravane !

Maintenant on mélange les enfants, et c'est très bien ainsi, mais c'est souvent aux Voyageurs de faire le premier pas... Tout en gardant son identité !

Nathalie Causse ■

# La scolarisation des jeunes itinérants au Cned

En 1989, les Ministres de l'Education de l'Union Européenne signent une Résolution concernant la scolarisation des enfants de Tsiganes et Voyageurs. En 1991, le Ministère de l'Education Nationale crée un poste spécifique au Cned pour améliorer la situation des jeunes en âge d'aller au collège et qui trop souvent ne savent pas ou presque pas lire.

Aujourd'hui, environ 6000 jeunes itinérants sont inscrits au Cned. C'est un succès, mais beaucoup de problèmes se posent encore.

La scolarisation au Cned, surtout au niveau du collège, est souvent la seule solution pour les familles itinérantes, mais elle n'est pas toujours adaptée à la situation des familles sédentarisées qui ont fait ce choix à la fois pour se conformer à la loi, mais également parce que cela correspond mieux à l'autonomie et à la liberté de gérer son temps auxquelles sont attachés les Voyageurs. Mais, il n'est pas possible aux élèves de faire leur travail seuls, et beaucoup de parents n'ont pas un niveau d'étude suffisant pour pouvoir les aider. **28 collèges** ont signé une convention avec le Cned pour accueillir nos élèves quelques heures par semaine. **Nous espérons mobiliser 250 collèges** dans les prochaines années. Une centaine d'associations apporte également un soutien aux familles : constitution du dossier d'inscription, boîte postale ou soutien scolaire.

## Que dit la loi ?

Tout enfant entre 6 et 16 ans a un droit : celui de l'instruction et ses parents ont un devoir : celui de l'instruire.

L'instruction est donc **obligatoire** et doit lui permettre d'avoir des connaissances de base dans toutes sortes de domaines afin de devenir un citoyen responsable.

Cette instruction est assurée dans les établissements publics ou privés, mais lorsqu'un enfant est malade ou itinérant, il peut, avec avis favorable de l'Inspecteur d'académie, s'inscrire au Cned en classe complète réglementée au tarif subventionné par l'Etat de 101 € en primaire et 122 € au collège.

Une famille peut également choisir d'instruire son enfant à domicile. Elle doit alors faire une déclaration à la mairie et à l'Inspection académique qui fait une enquête pour voir si elle a les conditions d'instruire son enfant. Elle peut alors, si elle le désire, l'inscrire au Cned en classe complète à inscription libre au tarif de 605 €.

(Seule l'inscription en classe réglementée donne droit à l'allocation de rentrée scolaire.)

Encore beaucoup trop de jeunes Voyageurs n'ont pas accès à ce droit à l'instruction et nous devons tous - parents, enseignants et associations - continuer à faire des efforts. Ce que l'on apprend à l'école primaire : lire, écrire et compter, n'est plus suffisant dans le monde d'aujourd'hui. Il faut pouvoir bien comprendre ce que l'on lit et c'est cela qu'on apprend au collège. Etre instruit ne veut pas dire renoncer à ses valeurs, bien au contraire, c'est la clé pour devenir un citoyen libre de choisir son métier et son mode de vie qu'il soit itinérant ou sédentaire.

Elisabeth Clanet dit Lamanit

Chargée de mission pour la formation des Gens du Voyage et publics itinérants ■

Contact : **CNED**, 60 bd du Lycée / 92171 Vanves Cedex  
Tél : 01 46 48 24 74 / Mail : elisabeth.clanet@cned.fr  
www.campus-electronique.tm.fr/gensduvoyage



## Le CLIVE : pour une meilleure adéquation entre la réalité tsigane et l'institution scolaire

En juillet 2003, en marge de l'Université Européenne d'été consacrée à la scolarisation des enfants du Voyage et organisée par le Centre de Recherches Tsiganes (CRT) à Dijon, plusieurs participants ont décidé de réactiver une association nationale d'enseignants impliqués dans la scolarisation des voyageurs, **le CLIVE (Centre de Liaison et d'Information Voyage - Ecole)** créée en 1985, et qui était restée en sommeil depuis plus de dix ans.

**L'association a pour principaux objectifs de favoriser la réflexion, l'échange de savoirs, de pratiques et d'outils, la connaissance des faits et des dispositifs de scolarisation et de développer la mise en réseau des personnes impliquées dans la scolarisation sur l'ensemble du territoire, en vue d'une meilleure adéquation entre la réalité Tsigane et l'institution scolaire.**

Le CLIVE compte en 2007 plus de quatrevingts adhérents exerçant dans des univers professionnels très diversifiés et répartis dans toute la France : professeurs et directeurs d'école, formateurs de CASNAV, coordonnateurs départementaux, conseillers pédagogiques, chargés de mission, travailleurs sociaux, éducateurs spécialisés, étudiants, chercheurs, universitaires, etc.

Les activités du CLIVE, qui reposent sur l'implication et la mobilisation des adhérents, s'articulent aujourd'hui autour de 4 axes principaux :

**1. La diffusion d'une revue électronique**, réalisée en collaboration avec les adhérents du Clive qui souhaitent diffuser des informations sur les manifestations culturelles et scientifiques qui ont lieu un peu partout en France, des exemples de pratiques et d'outils pédagogiques, ou encore réagir sur l'actualité politique.

**2. La création d'un site Internet qui favorisera à terme la mise en réseau**

**des acteurs impliqués**, mais qui trop souvent isolés ne peuvent, faute de moyen, mutualiser leurs connaissances et savoir-faire. L'outil Internet favorisera l'accès national à l'information, aux contacts, et à l'échange d'expériences et d'initiatives de terrain, et au débat sur l'actualité, etc.

**3. La collaboration au projet européen "Dromèsqere Euroskòla"** ("Ecole européenne de la route") pour la formation **télématique des enseignants et des personnels éducatifs sur la culture Rom/Tsigane**. Ce projet, soutenu par la Commission Européenne (Programme Socrates- Comenius), est réalisé en partenariat avec l'Ecole d'Adaptation des Gens du Voyage d'Orléans (France), le Consejería de Educación y Cultura Región de Murcia (Espagne), l'association nationale Presencia Gitana (Espagne) et l'Institut Interculturel de Timisoara (Roumanie). La participation du CLIVE au projet depuis 2005 s'est traduite par la réalisation et la diffusion d'un cours télématique organisé autour de cinq modules (Histoire, Culture, Discriminations, Pratiques pédagogiques et Médiation interculturelle).

**4. La constitution de groupes régionaux** travaillant dans la perspective de créer et de diffuser des outils utilisables par tous, concernant des thèmes majeurs comme les stratégies à adopter face aux situations de discrimination, le travail en collaboration avec les familles etc...

Ces activités phares visent à combler le manque de coordination nationale sur le plan du suivi des élèves, de la formation des personnels et de l'information sur les pratiques. Le CLIVE veut inciter au débat et à la réflexion, et répond à la volonté de mutualiser et de capitaliser les compétences et savoir-faire sur l'ensemble du territoire pour créer un pôle-ressource national diversifié en faveur de situations locales qui le sont tout autant.

T. Chevolet, président du CLIVE ■  
thierry.chevolet@wanadoo.fr

## Le Collectif CLASSES

Sur le territoire du Grand Lyon (depuis 2001), de nombreuses familles, d'origine étrangère, principalement des Roms, vivent dans la précarité, au sein de squats, de bidonvilles, voire en hébergement provisoire. Ils se déplacent suite aux expulsions régulières dont ils font l'objet, expulsions qui se déroulent chaque fois dans des conditions dramatiques.

Les enfants de ces familles rencontrent de grandes difficultés pour bénéficier effectivement du droit commun, à savoir "la satisfaction de l'obligation scolaire", alors même que leurs parents sont de plus en plus demandeurs de cette prise en charge.

Partant de ce constat, un groupe de réflexion s'est constitué, à l'initiative de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH), en octobre 2004 (suite à l'expulsion du terrain de Gerland), comprenant diverses associations et personnes travaillant sur cette problématique dans le cadre professionnel ou bénévole.

L'Association "CLASSES" (Collectif Lyonnais pour l'Accès à la Scolarisation et le Soutien des Enfants des Squats), issue de ce collectif, se propose d'apporter des réponses aux difficultés rencontrées par les familles pour l'accès à la scolarisation dans les écoles de proximité. En aucun cas, comme certains ont pu le croire, elle cherche à créer une école parallèle.

L'une de ces réponses devait consister à mettre en œuvre un "dispositif passerelle", qui aurait permis alors de rétablir le droit à l'éducation pour tous, de soutenir les familles étrangères et particulièrement Roms dans leur accès à l'école et surtout de ne pas laisser leurs enfants sans "prise en charge éducative". Concrètement, ce "dispositif passerelle" aurait dû être associé à un lieu de vie où les enfants auraient été accueillis le temps qu'une solution puisse être trouvée pour leur permettre de suivre une scolarité ordinaire dans une école maternelle, élémentaire ou un collège de l'Education Nationale. Lors de cet accueil, l'enfant aurait bénéficié de séquences d'apprentissage scolaire, mais aussi d'une prise en charge éducative plus globale. Un suivi médical aurait été mis en place, ainsi que des temps d'écoute et d'échanges avec les parents. Pour des raisons financières, refus de subvention, ce dispositif n'a pu être mis en place.

La deuxième réponse est l'accompagnement des familles dans leurs démarches d'inscription et le soutien des enfants scolarisés. Nous prenons appui pour cela sur les militants et bénévoles, les associations de parents d'élèves et de quartier. Le point fort de cette action a été le bidonville de la Soie à Villeurbanne qui a permis la scolarisation de pratiquement tous les enfants en école élémentaire et quelques uns en Collège. Le travail sur le terrain a pu se faire grâce aussi à l'ASET qui était déjà en lien avec les familles et palliait, en partie, à l'absence de ce "dispositif passerelle". Pour cela nous avons été en contact avec l'Inspection Académique, la municipalité de Villeurbanne, les municipalités environnantes qui n'ont pas toutes répondues à notre demande, le SYTRAL pour les transports...

Pour chaque famille concernée, un bénévole est désigné il assure le lien entre l'enfant, la famille et l'école. Il répond aux difficultés que peuvent rencontrer les enfants vivant dans une telle précarité. Nous avons pu organiser, afin de créer les liens nécessaires, des rencontres dans les écoles, une rencontre bilan des instituteurs avec CLASSES, une réunion des intervenants avec les parents et les enfants sous forme d'un goûter. Bien entendu nous travaillons aussi sur d'autres lieux où le même problème se pose.

Jacques DUMORTIER ■

Association C.L.A.S.S.E.S.  
LDH, 5 place Bellecour Lyon 2<sup>ème</sup>  
Tél. : 06 10 36 83 54

## L'association ASET

L'association ASET (Aide à la Scolarisation des Enfants Tsiganes) a été créée dans les années 70 pour défendre le droit à la scolarisation des enfants Tsiganes et le droit au stationnement des familles.

En 2005, l'ASET est présente sur 12 académies en France et regroupe environ 40 enseignants du 1er et 2nd degré, tous rattachés à un établissement scolaire qui a inscrit dans son projet éducatif le suivi de la scolarisation des enfants du voyage.

Ces enseignants travaillent dans un local spécifique, une Antenne Scolaire Mobile ou "camion-école", pour aller à la rencontre des familles et travailler sur leurs lieux de stationnement qui peuvent varier d'un jour à l'autre.

Dans le département du Rhône, en 91, dans un contexte où aucune aire de stationnement n'existe, avec des situations d'expulsion très fréquentes, un premier poste primaire Gens du Voyage voit le jour. A l'époque, la plupart des enfants des familles itinérantes ou errantes autour de Lyon échappent à toute forme de scolarisation sur le département.

Très vite, un second poste voit le jour afin de créer une passerelle entre les familles et les écoles primaires. Les enfants deviennent demandeurs de scolarisation mais à cette période beaucoup de familles essuient des refus d'inscription.

C'est à la fin des années 90 que l'équipe de l'ASET accentue son effort auprès des familles semi-sédentaires. Parallèlement, une création de poste est opérée à l'Inspection Académique, chargé, entre autres, de la scolarisation des enfants du voyage. L'équipe a pu se concentrer sur les groupes de passage, stationnant souvent loin des lieux de vie et sur des durées parfois très courtes, l'objectif étant soit d'assurer une continuité des apprentissages à un moment donné, soit d'accompagner une entrée dans le lire/écrire pour de nombreux enfants n'ayant jamais fréquenté l'école.

L'itinérance rend difficile une scolarisation ordinaire en collège. Ainsi, la plupart des familles soucieuses d'une poursuite des apprentissages se tournent vers les cours du CNED.

Partout, la peur du collège est palpable, entraînant une demande de plus en plus forte de scolarisation adaptée pour les plus de 12 ans.

La circulaire de l'Education Nationale d'avril 2002 sur la scolarisation des enfants du voyage, rappelle que la règle reste la scolarisation ordinaire, tant en primaire qu'au collège.

Après quelques années d'expérimentation sur l'accueil en collège des ados du voyage, l'Inspection Académique a souhaité étendre le dispositif à l'ensemble du département.

On compte en 2005 trois collèges prévus comme lieux d'accueil. Une enseignante est nommée sur les trois collèges pour accueillir les ados du voyage avec comme objectifs principaux :

- Mise en place de projets spécifiques (ASSR ou brevet informatique)
- Aide aux cours du CNED
- Apprentissage du lire/écrire pour les non-lecteurs.

Il est important de rappeler que le travail de l'ASET se place dans une perspective d'intégration progressive à des activités proposées par les enseignants des collèges. Le camion-école n'est pas une fin en soi, il répond à une problématique posée à un moment donné. Ce n'est pas une alternative à l'école mais un outil qui sert de passerelle.

Sur le Rhône nous avons la chance de travailler dans la durée, les enseignants ne changent pas à chaque rentrée scolaire, ils disposent ainsi d'une vraie connaissance des familles avec lesquelles ils travaillent dans un esprit de confiance mutuelle.



L'ASM ou "camion-école" n'est qu'un élément d'un dispositif départemental dans lequel œuvrent de nombreux partenaires : l'Inspection Académique, les travailleurs sociaux qui sont particulièrement impliqués dans le suivi des familles, les associations qui luttent pour le droit au stationnement, ainsi que les associations de Voyageurs, et les parents eux-mêmes, qui restent les premiers acteurs de l'éducation de leurs enfants.

L'ASET ne propose pas une solution originale de scolarisation, mais a juste la prétention de construire des projets de scolarisation durables.

Propos recueillis auprès de Yves Fourmier ■

## Quand les enfants de Brindas rencontrent des Voyageurs...

### Les Gadje de la MJC et les Gens du Voyage à l'école de Brindas

Dans le cadre des actions de la MJC Brindas et dans la perspective de la création d'une aire d'accueil des Gens du Voyage à Brindas, Nicolas Doury, animateur à la MJC a animé un atelier afin de faire découvrir la culture des "Gens du Voyage" aux élèves de quatre classes de CM2 de l'école élémentaire de Brindas.

Le projet s'est déroulé d'octobre 2006 à mars 2007 avec quatre rendez-vous par classe.

• La première séance a été un temps de discussion avec les élèves, de nombreuses questions ont émergé : Les Voyageurs... vont-ils à l'école ? Pour quelles raisons voyagent-ils ? Voyagent-ils dans d'autres pays ? Comment vivent-ils en se déplaçant ? Combien de temps restent-ils sur un terrain ? Pourquoi voyagent-ils en caravanes ?

• La deuxième séance a permis d'aborder l'histoire des Tsiganes dans la Grande Histoire du Monde : de l'Inde à l'Espagne, de la seconde guerre mondiale à nos jours...

• La troisième séance a été travaillée en quatre thèmes : le Jazz manouche avec Django Reinhardt, le cirque Tsigane avec le cirque Romanes, le voyage en caravane et l'habitat ainsi que le génocide des Tsiganes durant la seconde guerre mondiale.

• La quatrième séance a été un moment fort avec la rencontre des enfants et de Voyageurs autour d'un jeu de questions-réponses.

La MJC Brindas souhaite s'investir durablement avec l'Artag et les Voyageurs afin de construire un projet juste et solidaire. De nombreuses idées sont en train de germer pour le printemps 2008 : moments festifs, débats, animations à l'école et bien sûr des instants de rencontres, d'échanges entre Gadje et Voyageurs...

Latcho Drom !

Nicolas Doury ■

### Retours des Voyageurs...

**Question : Vos impressions sur cette rencontre et votre travail de sensibilisation ?**

**Stéphane Hospice (15 ans) :** "Il faudrait que toutes les communes, où des aires d'accueil se montent, préparent l'arrivée des Voyageurs et surtout de leurs enfants par des rencontres comme celles-ci !"

**Violette Hospice :** "Très bonne. Mais c'est vrai que ce serait bien d'intervenir en collègue, les jeunes ont un plus libre arbitre par rapport aux petits qui restent influencés par leurs parents !"

**Nathalie Causse :** "J'ai bien aimé, au début les enfants étaient un peu réticents, ils étaient peut-être influencés par leurs parents. Un gosse pour moi, je ne lui apprends pas à faire la différence entre un Voyageur et un autre, qu'il habite en caravane ou en maison !"

**Franck Sicler :** "Cela a beaucoup de sens, on s'aperçoit que ces deux peuples vivent ensemble mais ne se connaissent pas !"

**Q : Que pensez-vous leur avoir apporté durant cette intervention ?**

**Stéphane :** "Le fait que l'on soit mineurs ça marque plus les enfants... Je leur ai démontré qu'il ne fallait pas tous confondre... Les parents disent que les gitans et Voyageurs sont des faiseurs d'histoires, ils ont pu se rendre compte qu'on n'est pas tous comme ça! Il y a des bons et des mauvais de partout."

**Nathalie :** "Les parents ne devraient pas monter les enfants les uns contre les autres! Je crois qu'ils ont découvert qui on était. Quand j'ai fait passer mon livret de circulation, ça les a marqué !"

**Franck :** "Je leur ai surtout parlé de mon regret de ne pas avoir été plus à l'école, des belles et moins belles rencontres que j'ai fait dans toutes ces écoles."

**Q : Des choses à revoir, des regrets ?**

**Stéphane :** "Les interventions étaient peut-être un peu courtes... Ce serait bien de rencontrer également des collégiens et lycéens. Si le projet reprend je recommencerais avec plaisir."

**Violette :** "Les gamins posaient de bonnes questions, l'instituteur, toutefois, avait l'air de penser que l'on vivait toujours comme avant et influençait les enfants par ses questions. Du coup, même les enfants au début se sont demandés si on vivait encore comme sous Louis XVI. L'instituteur pensait que l'on écoutait tous à longueur de journée de la musique Gypsie, que notre plat unique était le hérisson... Il véhiculait beaucoup de clichés, mais ce n'était pas méchant et c'était une très bonne expérience. Le but principal de ce projet a pu ainsi être atteint : faire comprendre que nous sommes pareils, avec nos goûts et nos choix de vie, et la seule chose qui diffère c'est notre mode d'habitat !"

**Nathalie :** "Une question m'a marquée : "Est-ce que les Gens du Voyage travaillent?" Cette image il faut la changer ! Il faut développer la rencontre des gens, des cultures, et il faut que les enfants y soient très vite sensibilisés avec des actions comme ça !"

Propos recueillis par A.A. ■

NB / Merci à la MJC pour cette belle et riche initiative, à l'école et aux professeurs pour nous avoir accueillis si chaleureusement et aux Voyageurs pour leur implication !



F. SICLER et M. DUCULTY, Président et Vice-présidente de l'ARTAG, D. FARGE et C. DUBOS du Département Développement Social de la CAF

## Les familles de Rillieux sont de sortie !

### Le Carnaval de Rillieux célébré par deux fois pour les familles

Quelques enfants de l'aire de passage de Rillieux ont participé avec l'école au grand carnaval organisé par la commune.

"Pendant le cortège on était nombreux, adultes et enfants, c'était vraiment bien, tous les participants étaient déguisés sur les thèmes du cirque et du clown !

L'année prochaine on souhaiterait encore plus participer à la préparation de la fête, ces moments de fête avec tout le village sont importants, ils nous permettent de nous rapprocher Gadje et Voyageurs... Nous faisons partie de

la commune, et ne voulons pas vivre à part !

Le lendemain, quelques mamans ont décidé d'organiser leur carnaval à même le terrain afin que tous puissent en profiter."

NB / Les sollicitations de la commune de Rillieux quant à la participation des familles aux préparatifs du carnaval ne resteront apparemment pas vaines l'an prochain !

### Sortie familiale à la patinoire

"Cette sortie patinoire a été organisée par l'Artag à la demande des familles, le fait que se soit l'association qui prépare a facilité la venue de beaucoup. Quand on est nombreux et pris dans notre quotidien ce n'est pas simple à organiser..."

C'était super, toutes les familles du terrain sont venues à la patinoire. Ces moments nous rapprochent, ça fait du bien au groupe!

Ca permet aussi de se voir autrement avec les agents de développement de l'Artag, de partager autre chose que les problèmes du quotidien!

Ces sorties accompagnées ça aide aussi les familles à franchir le pas pour organiser des choses seuls... Après cette sortie, la Sonia est retournée toute seule à la patinoire avec son mari et ses enfants.

Avant, on faisait plus d'activités ensemble et avec l'Artag, on souhaiterait que ça reprenne ces moments de partage, avec les enfants et les autres familles, sont très importants..."

Propos recueillis auprès de Jessica Larrosa et Caroline Méjean par A.A. ■



Mindy et Micka à l'école de Vancia

## AG, bilan d'une année charnière

L'assemblée générale est toujours un moment de retrouvailles mais aussi un regard en arrière sur nos activités. 2006 fut une année intéressante, car l'Artag a pu s'engager dans un travail d'accompagnement et de liens avec les personnes itinérantes, grâce à une nouvelle mission attribuée par le Grand Lyon. Cela nous permet de confirmer tout l'intérêt en terme social, mais aussi d'accès à un début de reconnaissance sociale que représente pour les Gens du Voyage le fait d'obtenir un lieu de résidence, même temporaire, sans crainte d'éviction.

Les associations, et pour ce qui nous concerne l'Artag, peuvent être satisfaites du long travail de proximité auprès des Gens du Voyage mais aussi des collectivités. 2006 aura été l'éclosion de certains résultats. Rançon du succès : cette question qui n'intéressait personne lorsqu'il s'agissait de la faire émerger, devient importante lorsqu'elle devient lucrative ! Et ce n'est pas l'abondance soudaine de nouveaux experts qui nous contredira.

Souhaitons que ceux-ci n'oublient pas que les premiers experts ce sont les Gens du Voyage eux-mêmes. L'année 2006 aura été une année de contraste : réussite sur le plan du message, mais inquiétudes sur le retour sur investissement, consentis en temps, en argent et en personnes. D'autant plus que se profile à l'horizon la libéralisation des marchés de l'action sociale.

2006 aura été aussi une année charnière pour le Conseil d'Administration. En effet, après des années auprès des Gens du Voyage et à la fonction de trésorier de l'association, André MAULARD a choisi de prendre du recul. Remercions-le, ainsi que Simone, son épouse, pour l'énorme travail accompli dans la gestion financière de l'association. C'est le type même de l'engagement bénévole et militant qui s'en va. Merci encore.

Heureusement, deux nouveaux administrateurs nous rejoignent : Stéphanie LEGOFF et Pierre CRIBEL. Bienvenue à eux !

X.P. ■

## Les Réseaux d'accueil de Lorient : programme CIVIS ou l'insertion professionnelle des jeunes

Depuis janvier 2006 et durant 2007, les Réseaux d'Accueil de Lorient suivent en moyenne 15 jeunes Gens du Voyage dans le cadre du programme CIVIS (16-25 ans). Il s'agit d'un accompagnement adapté à ces jeunes dans le but d'acquies un emploi stable. La première action est de mettre au clair leur situation administrative et à jour leurs papiers lorsque cela est nécessaire. C'est aussi le temps du passage du permis de conduire pour ceux qui ne l'ont pas encore. La deuxième action, la plus importante et la plus longue, consiste en une remise à niveau individualisée en fonction des lacunes et des objectifs professionnels visés. La très grande majorité des jeunes, surtout des garçons, souhaitent créer leur micro-entreprise comme leurs aînés. C'est pourquoi une information large leur est donnée sur les démarches administratives, les obligations des entrepreneurs, la tenue du livre de comptes... Nous étudions ensemble la faisabilité du projet et, lorsque celui-ci est suffisamment mûr, nous accompagnons le jeune dans ses démarches pour une inscription à la Chambre des Métiers ou à la Chambre de Commerce. Conformément à ce qui est prévu lors d'une création d'entreprise dans le cadre de CIVIS, le jeune est suivi et conseillé pendant encore 6 mois après le début de son activité.

Ce programme permet, à condition d'être ajusté dans la pratique à un public spécifique désireux de s'intégrer économiquement, sur la durée, de créer un lien de confiance et de donner l'occasion à chacun de ces jeunes de se fixer des objectifs et les moyens de les atteindre.

Jean-Pierre Simon ■

## FNASAT : Diversité et richesse des expériences ou éparpillement et confusion ?

Avec l'année 2006 s'achevait pour la Fnasat-Gens du Voyage un cycle de trois années durant lesquelles elle s'est efforcée de mettre en œuvre les priorités précisées en 2004 par ses associations membres. Rappelons en quelques-unes : mise en œuvre d'une commission juridique, présence plus affirmée dans l'actualité politique et sociale, activation d'outils pour un meilleur partage de l'information et de l'expertise, disponibles au sein du réseau de la fédération (forum, amélioration qualitative du Doc-Info), structuration d'un secteur formation et d'un secteur coordination de programmes, périodicité trimestrielle de la revue Etudes Tsiganes.

**Une nouvelle période de trois ans s'ouvre pour de nouvelles actions sur la base des six consultations régionales organisées dans le premier semestre 2007. Parmi les priorités figure la scolarité des enfants du voyage** (l'action sociale en est une autre). Sur quel constat s'appuie cette nécessité clairement exprimée par les associations du réseau ? Je pense qu'il est question avant tout d'un éparpillement des données et d'un défaut d'analyse global de la situation. Rien de neuf, l'ouvrage de l'ERRC rédigé par Lana Hollo "Hors d'ici" faisait lui aussi ce constat pour la France. **Seules quelques études très localisées rendent compte, très partiellement, de l'état de la scolarisation des enfants du voyage. Nous sommes donc astreints à des exercices d'extrapolation.**

En janvier 2006, la Fnasat décidait de réunir des professionnels du réseau en charge d'actions de soutien ou de médiation scolaire ou enseignants au sein d'une **commission nationale "éducation, scolarité"** afin de contribuer à la formalisation d'une pen-

sée ou d'un point de vue de la fédération sur cette question. Pour structurer sa démarche, la commission décidait de procéder par "temps" de la vie scolaire : maternelle, primaire, collège puis dispositifs 16-26 ans. Chaque membre présentait la situation et l'organisation pour son département pour ce qui concerne la scolarité des enfants du voyage. Nouveau constat d'une pluralité de réponses ad hoc construites localement, souvent par la volonté d'acteurs isolés ou réunis par **un même souci : faire progresser inscription et assiduité scolaire.** Ces dispositifs ont parfois de l'ancienneté, ils ont évolué dans le temps sans que des enseignements soient formalisés. La question majeure est donc bien celle de l'évaluation, de la validation et de la capitalisation des expériences locales.

Forte de ce constat, la commission éducation et scolarité, décide de s'engager dans ce travail de collecte et de présentation des dispositifs locaux au moyen d'une nouvelle rubrique ouverte sur le site de la Fnasat. Une fiche standard devrait en faciliter la description. La fiche conclurait par une première évaluation des avantages et des limites de l'expérience décrite après débat au sein de la commission. L'agrégation de ces avis devrait faciliter la construction d'un point de vue national, argumenté et synthétique complètement nécessaire aux expériences locales.

**Cette construction est impérative pour étayer notre volonté d'interpeller le ministère de l'Education nationale sur le dossier de la scolarité des enfants du voyage.** Cette démarche est inscrite dans le plan triennal de la fédération pour les années 2007-2009 et est soutenue par la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

Didier Botton ■

## Extraits des rencontres régionales "scolarisation" : témoignage de l'ADAGV 45

**Les trois rencontres régionales des associations "Grand sud-est" organisées sur Lyon autour de la scolarisation des enfants du voyage ont été ponctuées par l'intervention de l'Association Départementale Action pour les Gens du Voyage d'Orléans. Après vingt ans d'expérience autour d'actions sur la scolarisation des enfants du voyage, le bilan reste nuancé...**

**Extrait de l'intervention d'Azim Quassemian, directeur de l'ADAGV :**

**"Dans les années 80, une école de quartier voit le jour sur l'aire d'accueil de "La Source" à Orléans.** A l'époque l'école est très accueillante, composée de cinq salles de classes claires et bien aménagées et trois postes d'enseignants y voient le jour.

L'ADAGV d'Orléans travaille au quotidien pour son bon fonctionnement et fait le lien entre les familles et l'école.

Un premier constat émergea rapidement : cette école était exclusivement fréquentée par des enfants du voyage.

En 1985, l'Education Nationale décide une "spécialisation" de l'école. Elle devient une école d'adaptation dont le rôle est d'adapter les enfants des classes élémentaires à la vie scolaire. Les enseignants mettent en place un règlement intérieur, instaure le rythme scolaire, incitent à la fréquentation scolaire, amorce un partenariat avec les travailleurs sociaux.

Malgré le travail entrepris auprès des familles, beaucoup ont refusé d'y inscrire leurs enfants.

**Après quelques difficultés, on entreprit une**

**ouverture et une intégration des enfants dans les écoles de la ville.**

L'ADAGV investit dans l'achat d'un bus pour accompagner les enfants de "La Source" dans leurs écoles. A présent, les familles s'y rendent souvent seules.

Malgré ces années de travail et d'expérimentation, nous avons aujourd'hui un gros problème de fréquentation. Tous les enfants sont inscrits à l'école mais pratiquement personne ne s'y rend!

La solution que nous avons adoptée face à l'absentéisme est une solution contraignante. A ce jour, figure dans le règlement intérieur une condition de fréquentation de l'école pour que les familles puissent séjourner sur le terrain...

**Nous pensons que la fréquentation scolaire doit être une obligation** et qu'il faut contraindre les familles, l'école est bien obligatoire dans la loi.



Les enfants du voyage doivent être vus comme des enfants du pays et non comme "les enfants du vent". Nous ne souhaitons pas porter de regard stigmatisant et compatissant.

Aujourd'hui, à Orléans aucune école ne peut refuser l'inscription d'un enfant du voyage, ce droit est acquis. Pourquoi fait-on une exception pour ces enfants, pourquoi l'obligation scolaire et surtout de fréquentation, applicable à tous les enfants, ne le serait pas pour eux?

**Les problèmes rencontrés et invoqués par les familles pour la scolarisation de leurs enfants** sont souvent liés à la durée de séjour et au "manque de temps" pour le suivi scolaire.

L'utilité et "l'absence de sens" d'une scolarisation post primaire est également évoquée. Les raisons prétextées, telles que les violences au collège, la dangerosité de l'éloignement et la peur d'une perte d'identité, sont inhérentes à l'image faussée que les familles entretiennent.

Mais cela pose aussi des questions aux travailleurs sociaux, notamment sur les aménagements requis et le contenu pédagogique des cours (l'école étant devenue une garderie selon les instituteurs).

**Nous continuons à travailler auprès des familles sur les représentations** qu'elles ont de l'école et en particulier du collège. On liste ses points négatifs, si ils existent (insécurité, discrimination), et surtout ses points positifs (rencontres, échanges, apprentissage et reconnaissance des savoirs faire par l'obtention des diplômes).

Ce n'est pas parce que l'on va à l'école que l'on va perdre son identité, bien au contraire on va la comprendre et l'affirmer!"

Propos recueillis par A.A. ■

## Culture A vos agendas !

### ► Festival Itinérances Tsiganes

Du 15 au 28 octobre 2007

Sur Lyon et ses environs, dans des lieux culturels et sur des terrains, retrouvez des expos, concerts, contes, rencontres-conférences... par et pour les Voyageurs ! (ARTAG)

### ► Expo Peuple Tsigane, Le silence et l'oubli

au Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation jusqu'au 9 décembre 2007 (CHRD)

## Vus !

### Le guitariste Romane installe son "Ecole de la transmission orale" au Conservatoire de Musique et de Danse de Chassieu.

Le guitariste Romane était de passage à Chassieu le samedi 2 juin et le dimanche 3 juin pour un week-end dédié à l'apprentissage et au perfectionnement du jazz manouche.

### Romane et la renaissance manouche

De nombreux musiciens continuent dans le sillage de Django Reinhardt, à faire vivre le jazz manouche.

Guitariste émérite, Romane a fait évoluer le genre de façon audacieuse. Il est un de ceux qui souhaitent pousser le jazz manouche au-delà du seul héritage de son créateur. Cette recherche passe par le mélange de cette musique avec d'autres styles musicaux. Cela passe aussi par l'enseignement de cette musique en direction de tous les musiciens pour la diffuser et la faire vivre.

Romane a ainsi créé l'Ecole de la Transmission Orale, école itinérante de jazz manouche. Se déplaçant de ville en ville, l'Ecole transmet à de nombreux musiciens passionnés l'essence de cette musique.



### L'Ecole de la transmission orale à Chassieu

Une quarantaine d'élèves venus de tous horizons (Allemagne, Israël et plusieurs régions de France), du débutant au plus certifié, ont participé au stage. Pendant deux jours consécutifs, ils ont écouté Romane et son fils Richard leur raconter les bases du style.

Le prochain rendez-vous est fixé à l'année prochaine, la formation se déroule sur trois ans à raison d'un stage par an. Le travail s'orientera sur l'improvisation.

Sophie Atoch ■

## Histoire

### Les Tsiganes revenus sur le lieu de leurs souffrances

Il aura fallu attendre 62 ans pour que les Tsiganes, que l'Administration appelait alors "nomades", acceptent de revenir sur le lieu où la France les avait internés pendant la Seconde Guerre Mondiale, du 8 novembre 1941 au 16 janvier 1945, à Montreuil-Bellay, sur cette morne plaine à la sortie de la ville.

Jacques Sigot avait bien, en 1983, sauvé de l'oubli cette triste histoire par la publi-

cation d'un ouvrage; il avait bien aussi, avec Jean-Louis Bauer, dit Poulouche, victime enfant de cette forfaiture, réussi à faire ériger en janvier 1988 une stèle, la première en France sur le site d'un tel camp; François Mitterrand avait eu beau, de son côté, choisir en 1990 Montreuil pour rendre officiellement hommage aux victimes Tsiganes de la Seconde Guerre mondiale, les anciens internés puis leurs familles n'avaient pas cherché à participer à cette cérémonie annuelle du dernier samedi d'avril. Ces ruines qui rappelaient leurs misères et qui avaient vu mourir des leurs, ils ne voulaient pas les revoir.

Pour qu'ils retrouvent pour la première fois la route qui les conduirait vers leur passé, il aura donc fallu l'initiative d'un collectif d'associations : l'Association Nationale des Gens du Voyage Catholiques, la FNASAT-Gens du voyage, Ligue des Droits de l'Homme, le MRAP-Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples, le Mouvement de la Paix, la Fondation Abbé Pierre et le Mouvement des Résistants et des Déportés de la région Pays de Loire.

Le vendredi 27 avril en fin d'après-midi, sont arrivées les premières caravanes tout près des sinistres barbelés. Elles furent une cinquantaine, dont deux verdines hippomobiles.

Le lendemain matin, après un émouvant hommage musical au monument aux morts de Méron, village proche qui avait donné son nom au camp, ce fut une marche silencieuse jusqu'à la stèle pour assister à la cérémonie officielle. La colère de Jean-Louis Bauer qui interrompit son discours pour crier sa honte de voir le site dans un tel abandon, ouvert aux vaches qui détruisent les derniers vestiges. L'après-midi, une messe célébrée sous chapiteau par l'évêque de Nantes rassembla Voyageurs et Gadje dans un même recueillement. Le dimanche matin, Jacques Sigot rappela les heures sombres de la guerre, puis accompagna une visite sur les ruines. Il n'y avait jamais eu là autant de monde depuis 1945.

Un rassemblement digne et serein qui voulait renouer le fil interrompu avec le passé, parce qu'il n'est jamais trop tard pour pleurer les siens dans la peine.

## Polémique à Montreuil-Bellay

Pourtant, quelques jours plus tard, le maire de Montreuil-Bellay polémiquait dans la presse régionale : "Camp de Méron : la commune arrête les frais". "Longtemps, les officiels ont été plus nombreux que les représentants des Gens du Voyage. Aujourd'hui à l'inverse, tout le monde se précipite pour récupérer l'événement à son profit, écrit-il, [...] et que penser de ces associations qui regroupent des personnes qui n'ont rien à voir avec des Gens du Voyage et dont certaines les instrumentalisent dans le seul but de vendre quelques centimètres carrés de papier ou de pellicule ?...".

"Comme si, depuis bientôt 30 ans, j'avais pu gagner quelques centimes sur le dos de cette pauvre histoire, nous répond Jacques Sigot, je serais déjà heureux de couvrir les frais que demandent de telles recherches. Ce qui a gêné en réalité le maire, c'est l'arrivée massive de caravanes sur le territoire de sa commune, c'est que les Tsiganes, ces gens incertains, pour la première fois revendiquaient leur histoire, et que lui, par là même, passait au second plan avec les officiels, ses honorables semblables. Contrairement à ce qu'il écrit, des Voyageurs font partie des diverses associations dont il parle, et l'une d'elles a comme présidente une petite-fille d'internés de Montreuil."

Une nouvelle étape dans cette longue lutte trentenaire pour sauver la mémoire d'un site qui n'en finit pas d'attendre et de se défaire. Quelle sera la prochaine ?

J.S. ■



Le 28 avril sur le site de l'ancien camp de Montreuil-Bellay. Au premier plan, la prison souterraine ; à droite, la stèle érigée en janvier 1988 / © J. Sigot

## ABONNEMENTS

Je souhaite être abonné(e) à "Monde Tsigane"

Pour un an (soit 4 num ros, partir de la date d'abonnement)

● Abonnement d'un an (soit 4 numéros)

un seul exemplaire  15 €  7,5 € étudiants et bénéficiaires des minima sociaux  
5 exemplaires  20 €  
10 exemplaires  25 €

Pour tout autre nombre d'exemplaires, contactez-nous au 04 78 79 60 80

● Abonnement de soutien d'un an  30 € ou PLUS...

## ADHESION

Je souhaite adhérer à l'Artag et verse une cotisation annuelle de 15 € (L'adhésion ne donne pas droit gratuitement à l'abonnement au journal)

NOM ..... PRENOM.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL..... VILLE.....

TELEPHONE ..... E-mail.....

Merci de joindre un chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'Artag, BP 105 69151 Décines LYON France Cedex

### Monde Tsigane

Artag

Editeur : Artag / 15 ch A.Renoir  
69120 Vaulx-en-Velin / LYON FRANCE  
Tél : 04 78 79 60 80 / Fax : 04 78 82 06 88  
E-mail : artag@wanadoo.fr

L'Artag est une association fédérée au réseau de la FNASAT

Directeur de publication : Franck SICLER

Directeur de rédaction : Philippe ETIENNE

Comité de rédaction :

Jean BONNARD

Marlène BORTOLOTTI

Aurélien AMIROUCHE

Pascale AVRIL

Xavier POUSSET

Stéphanie LEGOFF

Conception Graphique : N. NAVARRE

Photographie : ARTAG

Imprimerie : DUPLI

Prix du N° : 3,8 €

Abonnement annuel : 15 €

CPPAP : 0404 G 81529

N° ISSN : 1631-2473

Dépôt légal : 3<sup>ème</sup> trimestre 2006

Nombre de pages : 8

Tirage : 1500 exemplaires

Trimestriel :

Janvier / Avril / Juillet / Octobre